COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 3.6.2025
COM(2025) 266 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

sur l'évaluation ex post du programme «Droits, égalité et citoyenneté» (deuxième partie), sur l'évaluation ex post du programme «L'Europe pour les citoyens» et sur l'évaluation intermédiaire du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs»

{SWD(2025) 133 final}

1. Introduction

Le présent rapport présente les conclusions de l'évaluation[1] réalisée par la Commission européenne et comporte trois volets:

1) l'évaluation ex post du programme «Droits, égalité et citoyenneté»[2], qui évalue les incidences à long terme du programme et le caractère durable de ses effets, sur la base des résultats de la première partie de l'évaluation ex post[3] achevée en 2022;

2) l'évaluation ex post du programme «L'Europe pour les citoyens» [4], qui évalue les résultats obtenus, ainsi que les incidences à long terme du programme et le caractère durable de ses effets;

3) l'évaluation intermédiaire du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (ci-après le «programme CERV»)[5], qui évalue les premiers résultats du programme.

Conformément aux lignes directrices pour une meilleure réglementation[6], l'évaluation examine ces trois programmes au regard des critères d'efficacité, d'efficacité par rapport aux coûts, de cohérence, de valeur ajoutée européenne et de pertinence.

Le programme «Droits, égalité et citoyenneté» avait pour objectif[7] de contribuer à la poursuite de la mise en place d'un espace destiné à promouvoir, à protéger et à mettre effectivement en œuvre l'égalité et les droits de la personne, tels qu'ils sont consacrés dans le traité sur l'Union européenne (TUE), dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ainsi que dans les conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles l'Union a adhéré. Parallèlement, le programme «L'Europe pour les citoyens» soutenait des initiatives visant à renforcer la mémoire de l'histoire européenne récente et la participation civique au niveau de l'UE. Depuis 2021, le programme CERV vise à soutenir et à développer des sociétés ouvertes, démocratiques, égalitaires, inclusives et fondées sur des droits, basées sur l'état de droit. Cela inclut de favoriser l'enthousiasme et l'autonomie de la société civile, d'encourager la participation démocratique, civique et sociale et de cultiver la richesse de la diversité de la société européenne, sur la base de nos valeurs, de notre histoire et de notre mémoire communes.

L'évaluation se fonde sur des données recueillies dans le cadre d'une étude d'appui réalisée par des experts externes[8]. Elle fait le point sur l'analyse d'impact précédente[9] afin d'analyser une éventuelle proposition de programme européen pour la culture, les droits et les valeurs et prend acte de l'évaluation intermédiaire[10] ainsi que de la première partie de l'évaluation ex post du programme «Droits, égalité et citoyenneté», et de l'évaluation intermédiaire du programme «L'Europe pour les citoyens»[11]. L'évaluation intermédiaire du programme CERV s'appuie également sur les conclusions de la deuxième partie de l'évaluation ex post du programme

[1] Voir le document de travail des services de la Commission accompagnant le rapport.
[2] Règlement (UE) nº 1381/2013 du 17 décembre 2013.
[3] Étant donné que de nombreux projets étaient toujours en cours en 2021, la première partie de l'évaluation ex post du programme «Droits, égalité et citoyenneté» [COM(2022) 118 final] a fourni un aperçu de la répartition du financement et une évaluation des premiers résultats. Le présent rapport présente la deuxième partie de l'évaluation ex post et se concentre sur les incidences à long terme du programme et le caractère durable de ses effets.
[4] Règlement (UE) nº 390/2014 du 14 avril 2014.
[5] Règlement (UE) nº 2021/692 du 28 avril 2021.
[6] Améliorer la réglementation: lignes directrices et boîte à outils.
[7] Article 3 du règlement (UE) nº 1381/2013.
[8] Certains problèmes de qualité des données ont été constatés, notamment en ce qui concerne la disponibilité et l'analyse des données pour le programme «Droits, égalité et citoyenneté», et atténués autant que possible afin de produire des résultats solides.
[9] SWD(2018) 290 final.
[10] SWD/2018/358 final.
[11] SWD/2018/086 final.

«Droits, égalité et citoyenneté» pour la période 2014-2020 ainsi que de l'évaluation ex post du programme «L'Europe pour les citoyens»[12].

Les évaluations ex post des programmes «Droits, égalité et citoyenneté» et «L'Europe pour les citoyens» couvrent la période de mise en œuvre comprise entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2020 ainsi que toutes les activités menées dans tous les pays participants[13] au cours de cette période. L'évaluation intermédiaire du programme CERV couvre la période de mise en œuvre comprise entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2023 ainsi que toutes les activités menées dans tous les pays participants[14] au cours de cette période.

Un large éventail de parties prenantes a été consulté, notamment les États membres de l'UE qui sont membres des comités des programmes concernés, les demandeurs et bénéficiaires des programmes, les groupes d'experts, les agences, les points de contact des programmes, les organisations de la société civile et le public. Au total, plus de 1 000 parties prenantes ont fourni un retour d'information tout au long du processus de consultation[15].

Le présent rapport résume les principales conclusions de l'évaluation. Il formule des observations et indique les domaines dans lesquels la Commission pourrait envisager des améliorations pour la période de programmation actuelle et pour le prochain cycle de financement.

2. Principales conclusions de l'évaluation

Les programmes «L'Europe pour les citoyens» et «Droits, égalité et citoyenneté» se sont révélés efficaces dans la réalisation de leurs objectifs. Les enseignements tirés de ces programmes, notamment en ce qui concerne la simplification des procédures en vue de la réalisation de gains d'efficacité pour la Commission européenne et pour les bénéficiaires, et en ce qui concerne la visibilité, ont permis des améliorations dans le programme CERV. En outre, grâce à ces améliorations, on peut conclure que ce programme est en bonne voie pour atteindre ses objectifs. L'évaluation a également conclu à la nécessité d'un programme qui traite les questions couvertes par le programme CERV. Les principales conclusions présentées ci-dessous sont structurées suivant les cinq critères d'évaluation, chaque critère étant passé en revue pour chaque programme.

2.1. Efficacité

Programme «Droits, égalité et citoyenneté»

Le programme «Droits, égalité et citoyenneté» a été efficace dans la réalisation de ses objectifs. Il a effectivement touché un large éventail d'organisations, dont des pouvoirs publics,

[12] Bien que les activités de collecte de données pour les évaluations ex post des programmes «Droits, égalité et citoyenneté» (deuxième partie) et «L'Europe pour les citoyens», d'une part, et pour l'évaluation intermédiaire du programme CERV, d'autre part, aient été menées en parallèle, l'exercice d'évaluation global a été conçu et planifié de manière à permettre que les conclusions des deux évaluations ex post alimentent l'analyse de l'évaluation intermédiaire.

[13] Tous les États membres de l'UE, l'Islande et la Serbie remplissaient les conditions requises pour participer au programme «Droits, égalité et citoyenneté», tandis que le Liechtenstein n'était admis à participer qu'à certains objectifs spécifiques. Outre l'ensemble des États membres de l'UE, le programme «L'Europe pour les citoyens» a été mis en œuvre sur le territoire de six autres partenaires participants: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie et le Kosovo*.

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

[14] Le programme CERV s'applique dans tous les États membres de l'UE. En novembre 2024, les partenaires participants comprenaient également: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la Serbie et l'Ukraine.

[15] En fonction du groupe de parties prenantes ciblé, les consultations ont été menées à l'aide de méthodes et d'outils spécifiques: une consultation publique en ligne fondée à partir d'un questionnaire, des entretiens, des groupes de réflexion, des ateliers délibératifs et des enquêtes ciblées. Ces consultations ont complété les données et les informations recueillies au moyen d'autres méthodes, comme la recherche documentaire et les études de cas.

des organisations de la société civile (OSC) et des organismes de recherche, garantissant ainsi que de vastes groupes de parties prenantes bénéficient de ses initiatives. Celles-ci étaient essentiellement axées sur la non-discrimination, l'égalité de genre, la protection des enfants et la prévention du racisme et de la violence, mais englobaient aussi indirectement toutes les personnes victimes de discrimination, d'intolérance ou de violence dans l'UE. Si les groupes cibles étaient bien répartis entre les objectifs spécifiques, certains groupes étaient plus fréquemment liés à des objectifs spécifiques, ce qui témoigne d'une approche souple et adaptative au sein du programme afin de répondre efficacement aux différents besoins et contextes.

Il ressort du nombre de subventions et de marchés publics financés, ainsi que de la part du budget consacrée aux neuf objectifs spécifiques, que les objectifs auxquels le programme «Droits, égalité et citoyenneté» a le plus contribué sont la promotion de la mise en œuvre effective du principe de non-discrimination ainsi que la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des enfants, des jeunes, des femmes et d'autres groupes à risque et la lutte contre ces violences, conformément aux plans des programmes de travail annuels. Toutefois, **la plupart des projets financés au titre du programme «Droits, égalité et citoyenneté» ont contribué à de multiples objectifs spécifiques** et pas seulement à celui pour lequel le financement avait été octroyé.

Conformément aux objectifs spécifiques, l'une des réalisations du programme «Droits, égalité et citoyenneté» est le nombre de mécanismes de coordination structurelle établis avec toutes les parties prenantes, y compris les Roms, pour la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms[16]. En outre, le taux d'emploi des femmes dans l'UE[17] est passé de 62,4 % à 66,2 % à la fin du programme, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes[18] dans l'UE s'est réduit pour atteindre 12,3 %, et le pourcentage de personnes qui considèrent la violence domestique à l'égard des femmes comme inacceptable[19] a augmenté, de 84 % à 96 %. Tous ces résultats sont positifs. Toutefois, il n'est pas possible d'établir un lien de cause à effet, compte tenu du fait que plusieurs facteurs autres que le programme «Droits, égalité et citoyenneté» peuvent avoir contribué aux progrès reflétés par les indicateurs correspondants. Les financements du programme «Droits, égalité et citoyenneté» ont contribué à l'organisation de l'Access City Award (prix européen des villes les plus accessibles), de la Journée européenne des personnes handicapées et d'ateliers de sensibilisation dans les États membres, ainsi qu'à la mise en œuvre de la carte européenne du handicap dans les États membres.

Le programme «Droits, égalité et citoyenneté» a montré des résultats à long terme au-delà de la période 2014-2020. De nombreux outils et mécanismes de coopération transfrontière et réseaux transnationaux ont été créés. Grâce au financement du programme «Droits, égalité et citoyenneté», les parties prenantes ont pu exercer leurs activités dans les différents pays de l'UE et établir des relations pérennes en vue de promouvoir et de mettre en œuvre leurs stratégies à plus long terme. En outre, les types d'activités financées ont eu tendance à produire des effets durables (par exemple, renforcement des connaissances et familiarisation accrue grâce à des activités de formation et de sensibilisation). Entre 2016 et 2020, plus de 2,3 millions de personnes ont participé à des activités de formation.

Le programme a dû faire face à des facteurs externes, la pandémie de COVID-19 étant celui qui a eu les répercussions les plus importantes. Bien qu'il ait été nécessaire d'adapter les

[16] Ce nombre est passé de zéro en 2013 à un dans l'ensemble des 27 États membres en 2023.
[17] Eurostat, «Emploi et activité par sexe et âge - données annuelles», https://doi.org/10.2908/LFSI_EMP_A.
[18] Eurostat, «Écart de rémunération entre hommes et femmes, non ajusté, par activité de la NACE Rév. 2», https://doi.org/10.2908/EARN_GR_GPGR2.
[19] Eurobaromètre spécial 449: Violence sexiste, doi:10.2838/009088.

calendriers et de transférer les activités des projets vers des plateformes en ligne, la pandémie ne semble pas avoir eu d'incidence sur l'efficacité des projets financés, grâce également aux mesures prises par la Commission (comme la flexibilité dans la prolongation de la durée des conventions de subvention). L'aspect positif est que la pandémie a encouragé les bénéficiaires à mieux utiliser les technologies numériques et à collaborer en ligne.

Le programme a couvert tous les États membres, et c'est en Italie, en Belgique, en Grèce et en Espagne que les organisations ont mis en œuvre le plus grand nombre de projets. **Dans l'ensemble, les parties prenantes étaient satisfaites de la manière dont les appels avaient été publiés et les informations diffusées.** Toutefois, les organisations de terrain de plus petite taille ont rencontré des difficultés pour accéder aux informations sur les possibilités de financement, ce qui indique qu'il est nécessaire d'améliorer la sensibilisation et le soutien.

Programme «L'Europe pour les citoyens»

Le programme «L'Europe pour les citoyens» a atteint ses objectifs généraux et spécifiques. Bien qu'il ne soit pas possible d'établir un lien de cause à effet, les données Eurobaromètre indiquent que le pourcentage de citoyens de l'Union qui se sentent européens[20] est passé de 63 % en 2014 à 72 % en 2023, soit largement au-delà de l'objectif de 59 % fixé par le programme. Conformément aux indicateurs de performance définis par le règlement (CE) nº 390/2014[21], les bénéficiaires du programme ont estimé que plus de 9,3 millions de participants avaient été directement impliqués dans les activités relevant de ses deux volets, et que le nombre de personnes impliquées dans l'ensemble de l'UE s'élevait à 388 millions. Ces chiffres sont importants, mais il convient de faire preuve de prudence à l'égard des estimations en raison des réserves quant à la qualité de la déclaration du nombre de participants. Le programme a également soutenu la mise en œuvre de plus de 2 500 projets à travers l'UE et 14 707 organisations participantes, toutes actions confondues. Il est donc raisonnable d'affirmer que le programme pourrait avoir contribué, au moins dans une certaine mesure, aux progrès rapportés dans l'enquête Eurobaromètre sur la citoyenneté au fil des ans.

Les bénéficiaires étaient d'avis que leurs projets avaient atteint les résultats escomptés. Un tiers des participants à la consultation publique ont reconnu que **le programme avait réussi à sensibiliser les citoyens à l'histoire et aux valeurs communes de l'UE, ainsi qu'à accroître la participation à la vie civique et démocratique. L'existence de volets distincts pour le travail de mémoire et les activités de la société civile a permis** de fournir des contributions distinctes et séparées pour la réalisation des objectifs généraux et spécifiques.

Le programme «L'Europe pour les citoyens» a soutenu des projets qui ont livré des résultats susceptibles d'avoir des effets durables. Son utilité pour le travail en réseau[22], sa faible charge administrative, son inclusivité et l'étendue de son champ d'application thématique du programme sont autant de facteurs de réussite qui ont renforcé ses incidences à long terme. Plusieurs exemples de la manière dont des activités ont été maintenues après la fin d'un projet ou ont produit des effets allant au-delà des résultats escomptés ont été cités, notamment la mise en place, au niveau local, d'initiatives visant à accroître l'aide aux organisations non gouvernementales travaillant auprès de groupes vulnérables, et la création de plateformes régionales de dialogue avec les parties prenantes.

[20] Indicateur utilisé comme variable indicative de la contribution à la compréhension par les citoyens de l'Union, de son histoire et de sa diversité, à la promotion de la citoyenneté européenne et à l'amélioration des conditions de la participation civique et démocratique au niveau de l'Union.
[21] Article 15 et annexe III du règlement (UE) nº 390/2014 du 14 avril 2014.
[22] C'est-à-dire la facilitation de la coopération internationale dans l'ensemble de l'UE, la création de réseaux dans des domaines thématiques de niche et l'échange de meilleures pratiques avec des organisations partageant les mêmes valeurs.

Les principaux effets inattendus sur le programme étaient liés à la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des retards dans les projets ou fortement entravé leur mise en œuvre. Cependant, ces difficultés n'ont pas nécessairement eu d'incidence sur les résultats, car les bénéficiaires se sont rapidement adaptés et, comme dans le cas du programme «Droits, égalité et citoyenneté», les mesures prises par la Commission ont été efficaces. L'accélération de la numérisation imposée par la pandémie a eu des effets indirects bénéfiques en ce sens qu'elle a permis à certaines OSC de toucher un plus grand nombre de personnes que prévu grâce à des outils virtuels.

Des subventions ont été octroyées à des bénéficiaires dans tous les États membres. Le programme était principalement visible des grandes organisations admissibles disposant d'un réseau bien établi et fortement orientées vers la recherche de possibilités de financement. Les bénéficiaires ont indiqué différents moyens par lesquels, selon eux, le programme aurait pu être promu de manière plus proactive, par exemple par l'intermédiaire de médias sociaux et interactifs. Le programme a néanmoins réussi à attirer un nombre croissant de primo-demandeurs au fil des ans (nombre qui a culminé à 66 % en 2019), ce qui indique que les demandeurs potentiels connaissaient le programme ou en avaient entendu parler.

Programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs»

À mi-parcours, **le programme CERV est en bonne voie pour atteindre ses objectifs**. Les projets, les activités qu'ils proposent et leurs résultats sont conformes aux types d'actions envisagés par le programme dans le cadre des différents volets. En outre, **le programme a déjà dépassé la plupart des objectifs de ses indicateurs**. D'après les données recueillies, les résultats envisagés dans la logique d'intervention devraient être atteints, même s'il est encore trop tôt pour se prononcer de façon définitive.

Sur la base des données recueillies aux fins de la présente évaluation, **les projets retenus étaient conformes aux priorités stratégiques de l'UE, répondaient à un besoin réel dans le domaine, reposaient sur des méthodes éprouvées et des partenariats solides établis à l'avance, avaient une forte dimension européenne et offraient une valeur ajoutée européenne**[23], **et prévoyaient des résultats réalistes et durables**[24]. Toutes les parties prenantes consultées s'accordaient sur le fait que les mécanismes de réattribution des fonds dans le cadre des volets «Valeurs de l'Union» et Daphné répondaient à des besoins importants dans le secteur de la société civile. Dans le même temps, les données recueillies ont également montré que **la nécessité d'accroître le financement de l'UE** consacré aux valeurs, aux droits et à la citoyenneté n'était toujours pas prise en considération. L'insuffisance des ressources allouées à ces domaines critiques peut limiter la capacité d'atteindre les objectifs du programme CERV.

Les facteurs externes, tels que la pandémie de COVID-19, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, le Brexit[25] et des contextes nationaux spécifiques, ont eu une incidence limitée sur le programme dans son ensemble. Si la pandémie de COVID-19 a retardé la mise en œuvre de certains projets, ces retards ne semblent pas avoir eu de répercussions sur le programme CERV en lui-même. En outre, la pandémie et la guerre d'agression menée par

[23] Les bénéficiaires interrogés étaient d'avis que la dimension européenne du programme constituait un atout essentiel et était pour eux une incitation à introduire une demande afin de travailler dans plusieurs États membres de l'UE. Parfois, seul un financement au titre du programme CERV permettait de travailler dans toute l'Europe et de promouvoir et mettre en œuvre des stratégies de l'UE.

[24] La première subvention octroyée a souvent servi de tremplin pour le développement de méthodes et d'approches pour le ou les projets qui ont suivi, et a contribué à la consolidation des réseaux des organisations.

[25] Plusieurs personnes interrogées ont dit regretter que le Royaume-Uni ait choisi de ne pas négocier de participation au programme CERV.

la Russie contre l'Ukraine ont été prises en considération dans les programmes de travail 2021-2022 et 2023-2025[26], préservant ainsi la pertinence du programme.

La visibilité du programme repose principalement sur les points de contact nationaux (PCN) du programme CERV et sur les webinaires d'information. Les informations sont également diffusées par l'intermédiaire de plusieurs autres canaux[27], qui s'adressent aux demandeurs potentiels dans l'ensemble de l'UE. **Le programme semble être modérément connu dans les États membres de l'UE, mais principalement des grandes organisations disposant de réseaux internationaux ou situées dans de grandes villes.** Les efforts déployés par les PCN pour accroître la visibilité du programme et l'engagement des parties prenantes ont été largement appréciés; il ressort toutefois des données recueillies que la sensibilisation au programme CERV peut encore être améliorée, en particulier en dehors des limites strictes de ses propres groupes cibles.

Le programme **couvre tous les États membres de l'UE ainsi qu'un certain nombre de pays tiers** qui ont choisi de participer au programme sur une base volontaire. L'**équilibre géographique s'est également amélioré avec le programme CERV**, et la proportion de projets en Europe orientale a été plus élevée que sous les précédents programmes[28].

Le programme CERV démontre un engagement fort en faveur de l'intégration de la dimension d'égalité de genre et de la promotion d'une approche plus inclusive et équitable de ses activités. Afin de garantir une mise en œuvre efficace, et conformément aux pratiques déjà suivies dans le cadre des programmes précédents, le programme a intégré la dimension d'égalité de genre dans ses appels à propositions et dans sa méthode d'évaluation[2930]. En outre, chaque projet financé par des subventions est également évalué et noté au regard de sa contribution à l'égalité de genre. Néanmoins, en dépit des efforts considérables déployés en matière de formation et d'orientation, l'intégration de la dimension de genre restait difficile pour un grand nombre de bénéficiaires. Les comparaisons entre les notes en la matière[31] du programme CERV et celles de programmes de financement de l'UE équivalents[32] montrent que c'est le programme CERV qui comporte la plus grande part de financement consacrée à des projets visant spécifiquement à promouvoir et à faire progresser l'égalité de genre, ce qui est conforme aux objectifs du programme. **Entre 2021 et 2023, un euro sur quatre du financement du programme CERV issu de subventions a fortement**

[26] L'accent a été mis sur la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine dans le programme de travail du CERV pour la période 2023-2025, en particulier dans les appels à propositions relatifs au travail de mémoire européen (c'est-à-dire en notant le défi que représentent la déformation historique et le révisionnisme), aux droits de l'enfant (c'est-à-dire la santé mentale), ainsi que sur la violence fondée sur le genre et la violence à l'égard des enfants (c'est-à-dire le soutien aux victimes de crimes de guerre). L'accent mis sur la «solidarité» dans le volet 3 (engagement et participation des citoyens) peut également être considéré comme une réponse à la fois à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et à la pandémie de COVID-19.

[27] Par exemple, une lettre d'information de la DG JUST lancée en 2019, le portail de l'UE sur les financements et appels d'offres, des séances d'information sur les appels à propositions, etc.

[28] Au vu de ces constats, l'absence de PCN en Belgique, en Bulgarie, en Irlande, à Malte, en Hongrie et en Pologne ne semble pas avoir eu d'incidence sur l'équilibre géographique durant la période 2021-2023, compte tenu de la présence d'autres canaux d'information ciblant les demandeurs potentiels.

[29] Les demandeurs doivent démontrer la manière dont ils comptent assurer le respect et le suivi de l'égalité de genre lors de la mise en œuvre du projet, et les experts engagés pour soutenir l'évaluation des propositions sont formés au suivi des dépenses liées à l'égalité de genre, dans le cadre des travaux de la Commission visant à intégrer la dimension d'égalité de genre dans le budget de l'UE. Cette approche a contribué au renforcement des capacités des experts et à l'amélioration de la collecte de données, y compris des données ventilées par sexe.

[30] Les séances d'information et les documents de questions et réponses fournissent des orientations sur l'intégration de la dimension de genre dans les propositions.

[31] Les notes en matière d'égalité de genre sont attribuées aux propositions de projets dans le cadre des travaux de la Commission visant à intégrer la dimension d'égalité de genre dans le budget de l'UE.

[32] Le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI), le programme «Europe créative», le Fonds social européen plus (FSE+), Erasmus+, Horizon Europe, le programme «Justice» et le programme LIFE.

contribué à l'égalité de genre; en outre, environ la moitié de la totalité des subventions a servi à financer des projets étroitement liés à la promotion de l'égalité de genre[33].

2.2. Efficacité par rapport aux coûts

Programme «Droits, égalité et citoyenneté»

Le règlement établissant le programme «Droits, égalité et citoyenneté» a fixé un budget de 439 476 000 EUR pour la période 2014-2020, les montants annuels étant définis dans les programmes de travail. En août 2024, 91 % du budget engagé avaient été dépensés pour des subventions et des marchés publics[34]. Malgré la pandémie de COVID-19, les bénéficiaires ont confirmé avoir dépensé comme prévu les fonds qui leur avaient été octroyés, bien que la pandémie reste le facteur le plus souvent cité parmi ceux ayant eu une incidence sur les dépenses. D'une part, elle a réduit le budget de déplacement et de subsistance tandis que, d'autre part, elle a parfois augmenté les coûts internes des projets, par exemple en raison des prolongations de projets (sans frais) accordées, ou de coûts imprévus liés au passage à des séminaires en ligne et à des podcasts.

La plupart des bénéficiaires étaient satisfaits de l'actualité des informations sur les appels, des critères d'admissibilité, du processus de sélection et des retours d'information reçus. L'introduction du portail eGrants en 2016 a suscité des réactions mitigées: si certains ont apprécié sa facilité d'utilisation, d'autres ont rencontré des difficultés techniques. L'évaluation actuelle a confirmé les résultats de la première partie de l'évaluation ex post selon lesquels les petites organisations, telles que les organisations de la société civile et de terrain, ont eu du mal à atteindre le niveau de cofinancement requis de 20 %. Les parties prenantes ont jugé les procédures de demande et de communication d'informations fastidieuses[35]. Les parties prenantes ont proposé que l'on s'oriente vers une approche davantage axée sur les résultats, une question qui a été traitée entre-temps dans le cadre du programme CERV, avec le financement forfaitaire. Par ailleurs, le nombre de livrables annuels, jugé excessivement élevé par les bénéficiaires, a également été réduit dans le programme CERV.

Malgré la charge administrative mise en évidence en ce qui concerne les procédures de demande et de communication d'informations, **les avantages du programme «Droits, égalité et citoyenneté» l'emportaient nettement sur les coûts pour les bénéficiaires**. Non seulement il existe un intérêt à continuer d'introduire des demandes de financement mais, pour de nombreux demandeurs récurrents, **le programme a comblé un véritable vide en fournissant un financement indépendant et, dans de nombreux cas, aucun autre financement n'aurait pu couvrir les thèmes et les types d'activités financés**.

Programme «L'Europe pour les citoyens»

Le règlement (UE) nº 390/2014 a fixé le budget du programme «L'Europe pour les citoyens» à 185 468 000 EUR. Ce budget a été augmenté à deux reprises au cours de la période de mise en œuvre: de 2,25 millions d'EUR en 2014, et de 6,9 millions d'EUR en 2020. À l'exception

[33] Entre 2021 et 2023, environ 23 % du financement du programme CERV octroyé au moyen de subventions ont obtenu une note de 2, suivant la méthode d'intégration de la dimension de genre adoptée par la Commission européenne, tandis que 53 % du financement ont reçu une note de 1. La méthode repose sur un système de notation en quatre points. La note 2 est attribuée aux interventions dont l'objectif principal est d'améliorer l'égalité de genre. La note 1 est attribuée aux interventions dont l'égalité de genre constitue un objectif important et intentionnel mais n'est pas la principale raison. Source des données: données relatives à la performance du budget de la Commission européenne.

[34] Compte tenu des paiements restant à effectuer pour plusieurs subventions qui ont pris fin en 2024, ce pourcentage devrait encore augmenter.

[35] Certains des avis reçus concernaient des répétitions inutiles dans la procédure de communication d'informations et des modifications des exigences liées à cette procédure au cours de la période de mise en œuvre.

de 2014 et 2020, les dépenses du programme sont demeurées stables au fil des ans et conformes aux plans établis dans les programmes de travail correspondants.

Les taux de réussite variaient considérablement[36], de nombreuses propositions de bonne qualité n'ayant pas pu être financées. **Les avantages du programme «L'Europe pour les citoyens» l'emportaient sur les coûts pour les bénéficiaires**, la plupart de ceux-ci ayant réussi à absorber le financement qui leur a été octroyé; ceux qui ont rencontré des difficultés pour absorber les fonds ont imputé ces difficultés à des circonstances extraordinaires survenues pendant la pandémie de COVID-19. Presque tous les bénéficiaires du programme «L'Europe pour les citoyens» qui ont été consultés étaient d'avis que la procédure de demande était claire, accessible, simple et directe. Il convient toutefois de faire remarquer que le programme recourait déjà au financement forfaitaire lorsqu'il n'utilisait pas le système eGrants (comme l'a fait le programme «Droits, égalité et citoyenneté» à partir de 2016). La transition vers le système eGrants a pu poser des difficultés à certains bénéficiaires du programme «L'Europe pour les citoyens», les amenant à penser que les procédures précédentes étaient plus simples par comparaison.

Les simplifications apportées par les versions successives du programme ont permis d'améliorer l'accessibilité pour les OSC de tous types et de toutes tailles. L'utilisation de montants forfaitaires et de coûts unitaires est un élément positif du programme.

Bien qu'elle ait représenté un défi pour certaines OSC de petite taille ou de terrain, l'exigence de cofinancement a été acceptée car jugée nécessaire et propice à la mobilisation de fonds supplémentaires. La plupart des bénéficiaires n'ont pas rencontré de difficultés spécifiques pour lever les fonds supplémentaires. Les augmentations de l'avance, de 40 % à 50 % en 2019 et à 60 % en 2020, ont encore facilité l'accès des petites organisations au programme.

Le financement du programme a livré des résultats appréciables, qui ont contribué à la réalisation de ses objectifs ainsi qu'aux objectifs et priorités stratégiques plus larges de l'UE. L'évaluation a toutefois révélé quelques cas dans lesquels la charge administrative aurait pu être davantage réduite, par exemple grâce à des orientations plus détaillées.

La communication entre la Commission et les bénéficiaires a été ouverte et claire. Le processus de sélection a été jugé généralement équitable et transparent, et le retour d'information sur les résultats fourni par la Commission a été jugé approprié. **D'une manière générale, les exigences liées à la communication d'informations ont été jugées claires, simples et directes**, même si des organisations bénéficiaires moins expérimentées auraient apprécié des orientations et une formation plus solides sur les exigences et les formes en la matière. Le groupe de dialogue civil, un élément spécifique du programme «L'Europe pour les citoyens», a apporté des contributions significatives.

Programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs»

L'analyse du critère d'efficacité par rapport aux coûts a confirmé que, **à ce jour, les avantages du programme CERV l'emportaient sur les coûts** supportés par les bénéficiaires du fait de leur participation.

Les **principaux avantages** du financement étaient directement liés au projet (c'est-à-dire **la capacité de mettre en œuvre l'approche souhaitée**), mais aussi au **renforcement du travail en réseau et de la collaboration avec les partenaires d'autres pays**, ainsi qu'à **la visibilité et à la reconnaissance accrues de l'organisation** grâce au financement de l'UE. La possibilité d'**expérimenter des approches innovantes pour relever les défis de société**, associant de

[36] Allant de seulement 6 % pour les projets de la société civile à 30 % pour les propositions de la première phase du jumelage de villes.

nouveaux types de parties prenantes et bénéficiant à leurs groupes cibles grâce à un renforcement des capacités, s'est également révélée être un avantage important du financement. Toutefois, la crise du coût de la vie a considérablement réduit les avantages du financement, de nombreux bénéficiaires ayant du mal à maintenir les budgets prévus pour les projets et étant contraints, dans certains cas, d'adapter l'éventail des activités prévues.

Les principaux effets des nouveaux éléments de mise en œuvre[37] **introduits par la Commission dans le cadre du programme CERV ont permis d'améliorer la prévisibilité, de réduire les formalités administratives, de renforcer le suivi du programme**[38] **ainsi que d'inclure davantage d'organisations de terrain et de plus petite taille** grâce à des mécanismes de réattribution[39]. Les coûts unitaires constituent une exception à cette simplification générale et à la réduction des formalités administratives. Leur introduction au niveau institutionnel de la Commission semble avoir accru la complexité, d'autant qu'ils ne reflètent pas les coûts réels des activités et donnent lieu à des limitations problématiques des frais de déplacement.

La procédure de demande se déroule dans des délais raisonnables, et **les informations sur les appels parviennent aux demandeurs lorsqu'ils en ont besoin**. Pour les bénéficiaires des projets, **les principaux coûts du programme étaient liés aux heures de travail du personnel et aux ressources nécessaires pour investir dans la procédure de demande** et variaient fortement selon qu'il s'agissait d'organisations de petite taille, qui considéraient que ces coûts étaient beaucoup plus élevés, ou d'organisations de plus grande taille disposant d'équipes de professionnels pour répondre aux appels d'offres, pour lesquelles ces coûts semblaient poser moins de difficultés. La **charge administrative a été considérée comme un risque pour les très petits projets** (tels que les jumelages de villes), notamment en raison des difficultés liées à l'utilisation du système eGrants, ce qui peut dissuader les demandeurs lorsque l'effort nécessaire pour introduire une demande est supérieur au montant relativement limité attendu de la subvention.

Bien que les retours d'information sur les demandes fournis par la Commission aient été très appréciés, il semble qu'il soit encore possible d'améliorer la cohérence dans le niveau de détail fourni, et de préciser ce que la Commission attend des demandes[40].

Quant à la communication d'informations, **des améliorations notables ont été apportées en ce qui concerne la clarté des exigences en la matière par rapport au programme «Droits, égalité et citoyenneté»**. Par exemple, la réduction de ces exigences a permis d'axer davantage les projets sur les résultats.

Les quelques cas d'inefficience constatés étaient liés aux exigences en matière de communication d'informations pour les bénéficiaires de subventions de fonctionnement[41]. **La procédure de demande de modifications budgétaires a également été jugée fastidieuse**. La collecte de données dans le cadre de l'enquête de l'UE sur la justice, les droits et les valeurs

[37] Programmes de travail pluriannuels, montants forfaitaires, mécanisme de réattribution des subventions, cadre de suivi de la performance des programmes.

[38] Un cadre de suivi de la performance des programmes est en place et il existe des outils spécifiques de collecte de données pour collecter des indicateurs sur les réalisations et les résultats.

[39] Toutes les parties prenantes consultées aux fins de l'évaluation ont confirmé que l'introduction de la réattribution de subventions à des tiers (c'est-à-dire un soutien financier à des tiers) avait contribué à améliorer l'accessibilité du financement de l'UE pour les petites organisations et les organisations de terrain grâce à des procédures de demande simplifiées facilitées par des «intermédiaires».

[40] Par exemple, les demandeurs ont suggéré d'améliorer la clarté concernant la terminologie et la méthode utilisées, et d'introduire des exemples plus spécifiques et des meilleures pratiques à suivre.

[41] Le calendrier de présentation des rapports n'était pas toujours aligné sur les exercices des bénéficiaires, ce qui a donné lieu à des demandes de prolongation. Cela était souvent dû au fait que les données requises n'étaient pas encore disponibles à la date prévue pour la présentation des rapports, car elles dépendaient de la clôture de l'exercice financier du bénéficiaire. En outre, le modèle de rapport était conçu pour la présentation de rapports par projet, ce qui n'est pas toujours jugé approprié par tous les types de bénéficiaires.

(l'un des outils de suivi du programme) a également été critiquée pour son manque de pertinence pour les groupes cibles, sa longueur et l'obligation de collecter des données sur l'égalité[42].

Il ressort également de l'évaluation que **le manque de convivialité du système eGrants** et les problèmes techniques y afférents ont eu une incidence substantielle sur l'efficacité du programme[43].

Enfin, le faible nombre d'outils des technologies de l'information et de la communication (TIC) faisant l'objet de contrats et de subventions, par rapport à d'autres types d'activités financées, indique qu'il est possible de mieux exploiter encore les possibilités de numérisation au niveau des projets.

2.3. Cohérence

Programme «Droits, égalité et citoyenneté»

L'évaluation a confirmé les conclusions de la première partie de l'évaluation ex post selon lesquelles **les objectifs et les interventions du programme «Droits, égalité et citoyenneté» étaient cohérents avec les politiques et priorités plus larges de l'UE**. Cette cohérence était assurée par la nature de la programmation du «Droits, égalité et citoyenneté», qui veut que les priorités des appels à propositions soient guidées par les évolutions stratégiques spécifiques et par les priorités de la Commission. Le programme a financé des activités axées sur la prévention, la protection et l'aide aux victimes, y compris la sensibilisation du grand public, la formation des professionnels et le renforcement des capacités des organisations et des structures qui traitent de ces questions. Il a donné aux personnes LGBTIQ+ les moyens d'agir, soutenu les victimes de crimes de haine et défendu leurs droits. Il a financé des activités visant à soutenir les personnes handicapées et à promouvoir leurs droits, ainsi qu'à soutenir les Roms et à promouvoir leur inclusion et leurs droits. Le programme a également financé des activités visant à améliorer l'égalité par l'indépendance économique, à concilier vie professionnelle et vie privée et à réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, mais aussi des activités visant à éradiquer la violence fondée sur le genre. En outre, l'intégration de la dimension de genre et la promotion de l'égalité de genre ont été intégrées dans la conception du programme: ces éléments devaient être intégrés et évalués dans tous les projets financés, garantissant ainsi que l'égalité de genre pourrait faire partie de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des activités.

Le programme «Droits, égalité et citoyenneté» a également contribué aux priorités de la nouvelle Commission[44] fixées par la présidente von der Leyen pour la période 2019-2024.

Le programme «Droits, égalité et citoyenneté» a complété d'autres instruments de financement de l'UE[45]. La cohérence a été assurée tout au long des différentes étapes du cycle de vie du programme: depuis les objectifs fixés par le règlement, en passant par la mise en œuvre (programmes de travail annuels) et jusqu'au lancement du projet. Environ un tiers des bénéficiaires du programme «Droits, égalité et citoyenneté» qui ont été consultés pour cette évaluation ont déclaré avoir reçu un financement d'autres sources[46]. Les bénéficiaires n'ont fait

[42] L'enquête a été adaptée en septembre 2024, sur la base des retours d'information antérieurs des bénéficiaires.

[43] Bien que le système ait été récemment révisé, son efficacité n'a pas pu être évaluée dans le cadre de cette évaluation.

[44] Une Union plus ambitieuse. Mon programme pour l'Europe. Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2019-2024.

[45] Tels que: Erasmus+, le programme «Justice», Horizon 2020, le FAMI, le FSE, Europe créative et le Fonds européen de développement régional.

[46] Par exemple, d'agences des Nations unies ou du fonds de Visegrad.

état d'aucun manque de cohérence ou chevauchement avec ces sources de financement ou avec des fonds nationaux, régionaux ou locaux.

Programme «L'Europe pour les citoyens»

Le programme «L'Europe pour les citoyens» était cohérent avec les politiques et les priorités de l'UE. Comme pour le programme «Droits, égalité et citoyenneté», l'évaluation a montré que le programme «L'Europe pour les citoyens» était en cohérence avec les priorités de la Commission pour la période 2014-2020 mais a également démontré sa flexibilité pour s'adapter aux priorités de la nouvelle Commission pour la période 2019-2024. Les projets financés au titre de ce programme portaient sur des questions cruciales telles que les fausses informations, l'éducation aux médias et la démocratie en ligne. Nombre d'entre eux concernaient la solidarité et l'inclusion sociale, l'utilisation d'outils numériques pour renforcer l'engagement démocratique et la défense des valeurs de l'UE. Dans l'ensemble, tous les projets visaient à encourager le renforcement de la participation démocratique. Au cours de la pandémie de COVID-19, la numérisation accrue a mis davantage en lumière cet alignement. Les programmes de travail annuels recommandaient systématiquement aux bénéficiaires potentiels d'utiliser de manière proactive les médias sociaux, dans le but d'atteindre plus particulièrement les jeunes générations. Cette approche a été efficace, comme en témoigne le nombre élevé de participants âgés de moins de 30 ans dans l'ensemble du programme (soit près de la moitié du nombre estimé de participants directs). Le programme a facilité les activités ascendantes contribuant aux principales priorités de l'UE.

Le programme a soutenu l'initiative citoyenne européenne (ICE), un instrument transnational unique qui permet aux citoyens de l'UE de participer directement au processus législatif, conformément à l'objectif de l'UE consistant à renforcer la démocratie participative. **Le programme a complété d'autres programmes de l'UE**[47], en soutenant des activités uniques qui ont renforcé sa contribution distincte aux objectifs de l'UE. Les éléments du programme ont permis de promouvoir efficacement le travail en réseau et de créer de nouvelles possibilités de synergies. Cela a été particulièrement utile pour renforcer la coopération transfrontière, pour faciliter les échanges éducatifs et culturels par l'intermédiaire d'autres programmes tels qu'Erasmus+ ainsi que pour faire évoluer les partenariats bilatéraux par le jumelage d'organisations. **L'accent mis sur les activités liées au patrimoine culturel et au travail de mémoire est en adéquation avec des initiatives telles que l'Année européenne du patrimoine culturel (2018), mettant ainsi en évidence le rôle du programme dans la promotion d'une identité européenne commune**.

Programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs»

Le programme CERV occupe une place unique dans la politique et le paysage de financement de l'UE, dans le sens où il comble les manques lorsque d'autres financements ne sont pas disponibles, comme l'ont confirmé les bénéficiaires et la consultation publique. Il **offre des avantages qui ne se retrouvent pas tous dans les autres programmes**, comme la couverture paneuropéenne, un large éventail de thèmes, la possibilité d'obtenir des financements auprès de sources indépendantes, une attention particulière accordée aux valeurs de l'UE, des subventions d'une taille substantielle, des subventions de fonctionnement et des mécanismes de réattribution. Dans l'ensemble, il apparaît clairement que le **programme CERV occupe ce qui, sans lui, serait un espace en grande partie vacant dans le paysage du financement des valeurs et des droits**.

[47] Tels qu'Erasmus+, Europe créative et le Fonds social européen. Les synergies entre ces programmes ont été exploitées sur le terrain, notamment par la coopération occasionnelle et informelle de structures nationales telles que les PCN du programme «L'Europe pour les citoyens», les bureaux d'Europe créative et les agences nationales d'Erasmus+.

Néanmoins, le déficit de financement étant important, les bénéficiaires (s'ils le peuvent) font également appel à d'autres sources de financement, telles que le fonds de Visegrad. Pour certains thèmes spécifiques, ils tentent de compléter les financements au titre du programme CERV par des financements au titre d'autres programmes de l'UE, tels qu'Erasmus+ et Horizon Europe, ou par des financements publics (aux niveaux national, régional et local).

En ce qui concerne la cohérence interne entre les quatre volets du programme, aucun problème particulier ne s'est posé. Les bénéficiaires semblent à l'aise avec l'architecture unique qui a remplacé les programmes précédents, et la répartition des thèmes entre les volets ne leur pose pas de problème. **La nouvelle architecture du programme CERV** (qui regroupe sous un seul et même programme le financement de l'UE dans les domaines des valeurs, des droits et de la citoyenneté) **était considérée comme favorisant la cohérence et les synergies entre les différentes priorités politiques, et comme ayant contribué à une approche plus globale pour relever les défis de société et pour promouvoir les valeurs de l'UE.**

La mise en œuvre du programme est cohérente avec les engagements et les objectifs internationaux de l'UE, y compris avec les objectifs de développement durable des Nations unies. Les engagements internationaux font systématiquement l'objet de références croisées dans les appels. Il ressort de la mesure de la performance du budget de l'UE que, jusqu'à présent, la budgétisation verte pour les priorités vertes horizontales a été relativement limitée (ce qui est également dû à la nature du programme), mais plusieurs projets comportent néanmoins une dimension de changement climatique.

2.4. Valeur ajoutée de l'Union européenne

Programme «Droits, égalité et citoyenneté»

Les données recueillies ont confirmé que **les résultats du programme «Droits, égalité et citoyenneté» ne pouvaient être atteints que par une action au niveau de l'UE**. **Le programme a contribué à la mise en œuvre méthodique et cohérente du droit de l'Union et à une large sensibilisation du public aux droits qui en découlent**. Comme cela a déjà été expliqué plus haut, l'amélioration des connaissances et de la sensibilisation est l'un des principaux résultats rapportés par les bénéficiaires.

Le programme «Droits, égalité et citoyenneté» a contribué **à renforcer la confiance mutuelle entre les États membres et à améliorer la coopération transfrontière**, comme l'illustrent clairement les 157 réseaux transnationaux créés entre 2016 et 2020. Il a également aidé **à l'élaboration et à la diffusion des meilleures pratiques** et à la **création de normes minimales, d'outils pratiques et de solutions permettant de relever les défis transfrontières ou à l'échelle de l'UE**. Les résultats de ces activités ont continué d'être utilisés après la fin des projets.

En assurant un financement indépendant, le programme a permis de traiter des sujets sensibles qui n'auraient pas été financés au niveau national. Presque tous les bénéficiaires interrogés ont confirmé que, **si le programme n'avait pas été maintenu, il est peu probable que les gouvernements nationaux aient comblé ce vide**. Le programme a renforcé les capacités d'un large éventail d'acteurs clés de la société civile et d'organisations de défense des droits de l'homme. Plusieurs bénéficiaires de subventions de fonctionnement ont souligné que le financement au titre du «Droits, égalité et citoyenneté» avait été fondamental pour leur organisation et que, sans lui, ils n'auraient pas pu poursuivre leurs activités.

Programme «L'Europe pour les citoyens»

Les incidences du programme «L'Europe pour les citoyens» n'auraient probablement pas été possibles sans le soutien spécifique du programme au niveau de l'UE. De nombreux

bénéficiaires auraient eu du mal à mettre en œuvre des projets d'une ampleur ou aux incidences similaires.

Le programme a notamment permis de remédier aux difficultés des OSC liées au manque de financement pour des domaines de travail essentiels à la citoyenneté européenne. **Il a été d'une importance cruciale pour les activités nécessitant une coopération transfrontière et une perspective européenne plus large, car aucun programme national ou régional similaire ne pouvait rivaliser avec la portée et l'ampleur du programme.** Le programme «L'Europe pour les citoyens» a financé des activités associant des citoyens et des organisations de plusieurs pays participants, favorisant un sentiment d'identité et d'appartenance européennes. Il a donc continué de combler ce qui, autrement, aurait été un espace vacant et a créé des conditions d'équité permettant un accès égal au programme pour tous, à l'exception de certaines organisations de plus petite taille.

Ces résultats ont pu être mesurés d'après le nombre de projets couvrant plusieurs pays et l'ampleur de la collaboration transfrontalière. La capacité du programme de combler les différences nationales et de promouvoir une approche européenne cohésive a joué un rôle déterminant dans la résolution des divers défis qui se posent au niveau national. Au niveau du programme, 70 % des projets comprenaient un partenariat transnational. En facilitant les partenariats transfrontières et l'échange de meilleures pratiques, le programme a permis aux OSC de toutes tailles de participer à des activités plus inclusives et plus efficaces. Ce soutien a été essentiel pour renforcer la capacité des organisations d'exercer leurs activités à plus grande échelle ou d'aller au-delà de la mission qui est habituellement la leur. Si la plupart des bénéficiaires n'ont pas toujours considéré le financement de «L'Europe pour les citoyens» comme crucial, celui-ci a néanmoins joué un rôle clé en leur permettant d'obtenir de meilleurs résultats que ceux qu'ils auraient obtenus autrement. Le programme a permis aux organisations de mener à bien des projets spécifiques et d'atteindre un public plus large, en particulier dans les domaines dans lesquels les possibilités de financement nationales ou régionales étaient limitées. Dans certains cas, le financement a été essentiel à la survie d'organisations exerçant leurs activités dans des paysages de financement difficiles.

Programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs»

En l'absence de financements publics dans les domaines thématiques couverts par le programme CERV dans de nombreux États membres de l'UE, **le financement du programme CERV reste un contributeur majeur aux travaux de la société civile dans ces domaines**. Le programme apporte une valeur ajoutée par rapport à la valeur générée par une action autonome des États membres.

Selon la plupart des parties prenantes consultées, le financement public de projets transnationaux portant sur les droits et les défis de société dans les États membres a été minime voire inexistant. De nombreuses OSC ont également rencontré des difficultés pour obtenir des fonds nationaux dans les domaines de l'égalité et de la non-discrimination, ainsi que de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Dans ces conditions, **la possibilité d'obtenir un financement direct de la Commission a été considérée comme un contributeur majeur à l'équité et à l'indépendance**.

Les données recueillies indiquent qu'en l'absence du programme CERV, un effet négatif serait probablement observé, qui pourrait avoir des répercussions sur l'espace déjà rétréci dévolu à la société civile dans l'ensemble de l'UE et ralentir considérablement les progrès vers l'égalité de genre et l'égalité de manière générale. Les retours d'information des parties prenantes ont également confirmé que la suppression du financement du CERV contribuerait à un nouveau déclin du sentiment de citoyenneté et d'identité européennes, à la création d'obstacles

supplémentaires pour les personnes handicapées, à une augmentation de la violence à l'égard des enfants, à une montée de l'extrémisme et du radicalisme, et à de nouvelles divisions.

2.5. Pertinence

Programme «Droits, égalité et citoyenneté»

Le programme «Droits, égalité et citoyenneté» est resté pertinent en répondant efficacement tant aux besoins existants qu'aux besoins émergents dans l'UE, notamment aux défis sociétaux persistants tels que la discrimination à l'égard des personnes LGBTIQ+, des Roms, des personnes handicapées et des personnes âgées. Des problèmes tels que les crimes de haine, les discours haineux et la violence à l'égard des femmes et des enfants, qui se sont posés dans des contextes spécifiques comme l'environnement en ligne et la pandémie de COVID-19, étaient également au cœur du programme.

D'une part, le rythme des progrès[48] accomplis pour parvenir à une égalité complète et au plein respect des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'UE montre que les objectifs du programme restent pertinents et, d'autre part, le niveau élevé des demandes au titre de divers objectifs spécifiques confirme que la demande de soutien est forte. Grâce à une programmation flexible, le programme «Droits, égalité et citoyenneté» a pu répondre au paysage sociopolitique dynamique de l'UE et rester adapté à l'évolution des besoins des parties prenantes et des citoyens.

La pandémie de COVID-19 a contraint le programme à une certaine flexibilité en ce qui concerne les procédures, les calendriers et les activités. Les bénéficiaires se sont montrés très positifs quant à la manière dont les difficultés ont été gérées et au fait que les projets ont pu avancer. Ils estimaient que le programme avait également réagi rapidement aux facteurs politiques et, dans une moindre mesure, aux facteurs économiques. En ce qui concerne les défis, l'inflation et les limites des critères d'éligibilité, en particulier en ce qui concerne les pays tiers, ont été considérées comme des problèmes importants.

Le programme «Droits, égalité et citoyenneté» a ciblé efficacement les groupes marginalisés et les groupes vulnérables, tels que les victimes de violence, les minorités ethniques et les enfants, en réponse aux défis majeurs qui se posent à la société de l'UE. **Le programme s'est avéré d'une grande pertinence pour ses bénéficiaires, puisque le financement était à la hauteur de leurs objectifs stratégiques, leur évitant ainsi de procéder à des ajustements disproportionnés de leurs activités.** L'accent mis sur le renforcement des capacités, le partage des connaissances et le soutien structurel a répondu efficacement aux besoins des bénéficiaires[49]. Le programme a également contribué au développement et à la consolidation des réseaux, ce qui était essentiel pour élargir l'incidence des activités ainsi que pour favoriser la collaboration internationale.

Certains bénéficiaires ont suggéré des améliorations dans les domaines suivants: accorder une plus grande attention à l'intersectionnalité dans les questions de genre et d'inclusion sociale; mettre davantage l'accent sur les questions émergentes telles que la désinformation, la santé

[48] Par exemple, l'Eurobaromètre spécial 535 a révélé que la discrimination restait largement répandue, 42 % des répondants s'étant déclarés d'accord avec cette affirmation pour les motifs de la religion ou des convictions, 45 % pour le motif de l'âge, 49 % pour le motif du handicap et 54 % pour le motif de l'orientation sexuelle. Voir: https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2972. Dans ce contexte, il convient de faire observer que la législation de l'UE ne couvre ces motifs que dans certains domaines de la vie.

[49] Par exemple, de nombreux bénéficiaires de subventions de fonctionnement ont indiqué que les efforts de renforcement des capacités avaient contribué au développement de leur organisation et à leur viabilité à long terme. De nombreux bénéficiaires ont également souligné que le financement leur avait permis d'entreprendre des projets qu'ils n'auraient autrement pas été en mesure de réaliser. Ce financement a souvent servi de base au développement de nouveaux projets et à des avancées méthodologiques.

mentale et le développement de la petite enfance, ainsi que sur l'inclusion de pays tiers en vue d'une meilleure coopération internationale.

Programme «L'Europe pour les citoyens»

L'alignement sur les objectifs et priorités stratégiques plus larges de l'UE et la stimulation du sentiment d'identité européenne réalisés par le programme «L'Europe pour les citoyens» restent des objectifs pertinents. En soutenant l'initiative citoyenne européenne, le programme a renforcé la vie démocratique et ainsi permis aux citoyens d'influencer les politiques de l'UE. Les efforts déployés par la Commission pour faire connaître cette initiative et en améliorer l'accessibilité témoignent d'une approche pratique du renforcement des moyens d'action des citoyens. Le programme a également encouragé la participation civique par des initiatives de terrain, favorisant un sentiment d'appartenance et la compréhension mutuelle entre les Européens et offrant des plateformes de dialogue constructif et d'action sur des questions communes. Les activités de jumelage de villes ont encouragé les interactions et les échanges culturels transfrontières, renforçant ainsi le sentiment d'identité européenne et favorisant un dialogue permanent sur l'intégration et les valeurs communes, tandis que les projets sur le devoir de mémoire européen ont contribué à une compréhension commune de l'histoire européenne.

Le programme «L'Europe pour les citoyens» a été pertinent pour ses bénéficiaires finaux et, pour l'essentiel, a répondu aux besoins et atteint les groupes cibles dans des domaines thématiques qui demeurent pertinents aujourd'hui. La structure du programme a soutenu un large éventail d'initiatives en adéquation avec les besoins et les priorités des organisations de la société civile, permettant ainsi à celles-ci d'adapter leurs projets à des domaines thématiques spécifiques.

Le fait que les bénéficiaires se soient concentrés en priorité sur l'engagement et la participation des citoyens a démontré la pertinence du programme, puisque celui-ci est axé sur les citoyens. Les OSC étaient également une cible clé, reflétant l'engagement du programme à encourager un dialogue et une collaboration ouverts, essentiels à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE. Les activités de sensibilisation ont été dirigées vers les pouvoirs publics, renforçant ainsi la pertinence du programme par la promotion d'un dialogue efficace entre la société civile et les décideurs. L'inclusion des groupes vulnérables a également démontré l'engagement du programme à combattre les inégalités et à intégrer les voix marginalisées dans le processus démocratique.

Les bénéficiaires se sont accordés à dire que les priorités du programme avaient bien répondu aux principaux besoins des États membres en matière d'engagement civique et de travail de mémoire. Une majorité de participants à la consultation publique était également d'avis que les objectifs du programme restaient pertinents au regard des défis et des besoins actuels dans leurs États membres. La continuation de projets financés par le programme a encore confirmé sa pertinence, puisqu'une grande partie des bénéficiaires ont reçu des financements pour des projets qui s'inscrivaient dans le prolongement d'initiatives antérieures et s'appuyaient sur de précédents résultats. Cela indique que le soutien du programme correspondait aux besoins et aux priorités du passé, de telle sorte que le financement reste pertinent au fil du temps.

Programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs»

Le programme CERV reste pertinent, au regard de ses objectifs tels qu'énoncés dans le règlement (UE) nº 2021/692[50]. Les données recueillies aux fins de la présente évaluation

[50] Article 2 du règlement (UE) nº 2021/692 du 28 avril 2021.

confirment les lacunes mises en évidence dans l'analyse d'impact. L'UE doit faire face à d'importants défis liés à l'égalité, aux droits et à la démocratie. En dépit d'avancées dans certains domaines, de nombreux citoyens de l'UE continuent de faire l'objet de discriminations, de violences et d'inégalités. La pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ont amplifié ces problèmes, touchant plus particulièrement les groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes handicapées et les femmes. De manière générale, ces défis mettent en évidence la nécessité de redoubler d'efforts pour promouvoir l'égalité, les droits et la démocratie dans l'UE, et notamment de renforcer le soutien à la société civile et aux initiatives de sensibilisation.

Les données recueillies indiquent **un alignement très étroit des actions financées au titre du programme sur les besoins des parties prenantes cibles, dont les OSC,** le programme contribuant ainsi à la capacité de l'UE de relever les défis susmentionnés. En cela, non seulement il répond directement aux missions et aux stratégies des organisations bénéficiaires, mais il leur permet également d'atteindre de nouveaux groupes cibles. Les bénéficiaires étaient également d'avis que la dimension européenne répondait aux ambitions et aux besoins des OSC pour mener des projets associant plusieurs pays afin de renforcer l'apprentissage et d'accroître leur incidence.

Ils ont souligné que le financement au titre du programme CERV, ainsi qu'au titre des programmes précédents, avait joué un rôle déterminant dans la réalisation de priorités et d'initiatives essentielles pour la croissance et la durabilité de leurs organisations. Le financement leur a permis de mettre en œuvre des projets qu'ils n'auraient pas pu mettre en œuvre autrement, et ces projets ont souvent servi de base à des travaux sur d'autres projets[51].

L'axe thématique des appels[52] publiés entre 2021 et 2023 a été pertinent pour la plupart des parties prenantes consultées dans le cadre de la présente évaluation: il s'agit de l'un des principaux atouts du programme. Toutefois, certaines lacunes subsistent, principalement en ce qui concerne l'intégration accrue de thèmes liés au changement climatique et à l'énergie, à l'intersectionnalité, à la fourniture de services, à la désinformation, aux crimes de guerre et au soutien aux victimes. Le programme a également été pertinent pour ses bénéficiaires finaux, le groupe des «citoyens» étant celui qui a été le plus fréquemment cité parmi ceux qui ont bénéficié du programme.

Le programme a déjà démontré sa flexibilité pour s'adapter à l'évolution des besoins, tant en ce qui concerne les processus et procédures pour faire face aux restrictions de santé publique liées à la COVID 19 et aux conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, que sur le plan thématique.

Il est possible de tirer davantage parti des possibilités offertes par la numérisation. L'approche du programme a évolué de façon à s'adapter au rythme de la numérisation, ce qui est reflété dans les définitions générales pour l'octroi de financements. Il semble toutefois que ces aspects n'aient pas encore suscité d'intérêt ou qu'il n'existe pas encore de capacité de répondre aux possibilités offertes, puisque que seul un petit nombre d'outils TIC ont été financés jusqu'à présent.

[51] Pour ce qui concerne les approches et le matériel.

[52] Il s'agissait, par exemple, de thèmes tels que le renforcement des capacités et la sensibilisation à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; la lutte contre toute forme d'intolérance, de racisme, de xénophobie et de discrimination; la participation et la représentation à parts égales des femmes et des hommes dans la prise de décision politique et économique et la lutte contre les stéréotypes sexistes; la promotion de la participation démocratique par le débat sur l'avenir de l'Europe, et bien d'autres.

3. Conclusions et enseignements tirés

3.1. Conclusions

Dans l'ensemble, **les programmes «L'Europe pour les citoyens» et «Droits, égalité et citoyenneté» ont atteint leurs objectifs, et le programme CERV progresse également de manière satisfaisante dans la réalisation de ses objectifs**. Les objectifs du programme CERV demeurent très pertinents. Au vu des conclusions de la présente évaluation, il n'y a aucune raison de ne pas poursuivre les objectifs généraux et spécifiques des volets du programme CERV ni de modifier les objectifs, l'approche des volets ou la répartition des thèmes entre les différents volets.

Les programmes «L'Europe pour les citoyens» et «Droits, égalité et citoyenneté» ont tous deux soutenu des projets qui ont livré des résultats susceptibles d'avoir des incidences à long terme[53]. Un nombre important de bénéficiaires des deux programmes étaient également des bénéficiaires récurrents de subventions à l'action au titre du programme CERV.

Entre 2021 et 2023, **le programme CERV a atteint 3 033 OSC** menant des activités de soutien et de renforcement des capacités dans tous les États membres. Dans l'ensemble, **les projets attribués au cours de la période 2021-2023 devraient mobiliser au moins 44 millions de personnes**. **Les projets contribuent de manière durable aux résultats du programme.** Bien qu'il soit trop tôt, à mi-parcours, pour se prononcer définitivement sur la réussite et les retombées du programme, le degré élevé de concurrence, le niveau élevé de continuité des projets et l'alignement étroit des documents de l'appel sur les priorités de l'UE semblent indiquer que les projets contribuent de manière durable à la réalisation des objectifs du programme.

Le **ratio très élevé de projets de qualité** sert la réalisation des objectifs stratégiques. Toutefois, **il existe un déficit de financement pour les volets relatifs à l'égalité, aux droits et à l'égalité de genre, ainsi qu'à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, qui pourrait limiter la capacité d'atteindre les objectifs de ces volets du programme CERV**.

Même si les programmes précédents couvraient déjà tous les États membres, **l'équilibre géographique a été amélioré dans le programme CERV**, la proportion de projets d'Europe orientale ayant augmenté. **Les PCN et les services qu'ils fournissent aux demandeurs potentiels constituent un atout majeur du programme**. Néanmoins, leur nomination tardive, voire leur absence, dans certains États membres de l'UE, n'ont pas entraîné jusqu'à présent une sous-représentation des bénéficiaires de ces États membres. **La visibilité du programme reste limitée**, celui-ci étant principalement connu des grandes organisations disposant de réseaux à l'échelle de l'UE.

Le programme CERV a fortement contribué à la promotion de l'égalité de genre, par la mise en œuvre de bonnes pratiques qui pourraient être présentées comme un modèle à suivre pour promouvoir l'égalité de genre (et l'égalité de manière générale) au moyen de financements et d'initiatives stratégiques. Cela est lié aux contributions financières, un euro sur quatre du financement issu de subventions ayant fortement contribué à l'égalité de genre. Environ la moitié des subventions ont financé des projets étroitement liés à la promotion de l'égalité de genre. Néanmoins, les données recueillies ont mis en évidence la nécessité

[53] Par exemple: la possibilité pour les jeunes de dialoguer avec l'UE; le renforcement de la capacité de collecte de fonds et de la capacité opérationnelle des organisations participantes; la création de réalisations durables et de résultats de projets pouvant être réutilisés et diffusés; et la contribution au partage des connaissances et à la sensibilisation sur des sujets spécifiques relevant du champ d'application thématique des programmes.

d'accorder davantage d'attention à l'intersectionnalité dans les questions liées au genre et à l'inclusion sociale.

Les facteurs externes, tels que la COVID-19, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et des contextes nationaux spécifiques ont eu un effet limité sur le programme CERV. La pandémie de COVID 19 a eu des répercussions sur les activités de projets financés tant par le programme «L'Europe pour les citoyens» que par le programme «Droits, égalité et citoyenneté»; bien qu'elle ait nécessité des ajustements, elle a également encouragé les bénéficiaires à mieux utiliser les technologies numériques et à collaborer en ligne.

Les nouveaux éléments du programme CERV ont généré des gains d'efficacité pour la Commission et les bénéficiaires, en améliorant la prévisibilité, en renforçant le suivi et en réduisant les charges administrative et déclarative. Ces éléments sont le fruit des enseignements tirés des programmes «L'Europe pour les citoyens» et «Droits, égalité et citoyenneté» en ce qui concerne la nécessité d'une simplification, et ont introduit des changements qui sont actuellement mis en œuvre dans l'ensemble des programmes de l'UE. La procédure de demande et de communication d'informations prévue dans le programme CERV est plus favorable que celle du programme «Droits, égalité et citoyenneté», mais plus complexe pour les petites organisations, comme les villes et les municipalités, que celle du programme «L'Europe pour les citoyens» (également en raison de l'introduction du système eGrants). Le programme CERV a introduit un financement forfaitaire afin de réduire encore la charge administrative. L'introduction de coûts unitaires au niveau institutionnel de la Commission semble toutefois avoir accru la complexité, d'autant que ces coûts unitaires ne reflètent pas les coûts réels des activités et imposent des limitations irréalistes aux frais de déplacement. **Le programme CERV est plus inclusif que le programme «Droits, égalité et citoyenneté» grâce aux mécanismes de réattribution, qui permettent au programme d'atteindre des organisations de plus petite taille et de terrain**. L'absence de cadre de suivi solide pour le programme «Droits, égalité et citoyenneté» a été palliée dans le programme CERV par la rationalisation des indicateurs et l'introduction d'outils spécifiques de collecte de données.

Les **principaux avantages du programme CERV sont directement liés aux projets** (à la possibilité de mettre en œuvre une approche souhaitée), mais ce programme comporte **également des avantages plus larges et des avantages sociétaux**. Il s'agit notamment du renforcement du travail en réseau et de la collaboration dans l'ensemble de l'UE, de l'amélioration de la visibilité et de la reconnaissance des organisations qui bénéficient d'un financement au titre du programme CERV, ainsi que de la possibilité d'expérimenter des approches innovantes pour relever les défis de société, pour élargir les groupes cibles des projets et pour améliorer les capacités des organisations.

Les programmes «L'Europe pour les citoyens», «Droits, égalité et citoyenneté» et CERV étaient tous cohérents avec les politiques et priorités plus larges de l'UE et complémentaires, dans leurs objectifs, avec d'autres programmes de financement de l'UE. Les effets observés des programmes «L'Europe pour les citoyens» et «Droits, égalité et citoyenneté» ne se seraient probablement pas concrétisés sans un soutien spécifique au niveau de l'UE: les bénéficiaires auraient eu du mal à mettre en œuvre des projets d'une ampleur similaire ou avec les mêmes effets.

Le **programme CERV occupe dans le paysage de financement des OSC un espace qui, sans lui, serait vacant**. Le large éventail de thèmes, la couverture paneuropéenne, l'accent mis sur les valeurs de l'UE, le montant substantiel des subventions, les subventions de fonctionnement et les mécanismes de réattribution, sont autant d'éléments qui font de ce programme une source de financement essentielle pour les organisations qui promeuvent les

valeurs et les droits de l'UE. L'un de ses principaux avantages réside dans sa capacité de fournir des sources de financement indépendantes, ce qui permet aux organisations de conserver leur autonomie et de poursuivre leurs objectifs sans influence indue. Néanmoins, étant donné que le déficit de financement reste important, les bénéficiaires recourent également à d'autres sources de financement si celles-ci recoupent les thèmes du programme CERV et si des synergies sont possibles.

Les trois programmes ont tous rempli un rôle dans le paysage de financement que les États membres n'auraient généralement pas pu remplir.

Le financement des programmes «L'Europe pour les citoyens» et «Droits, égalité et citoyenneté» a été crucial pour les activités nécessitant une coopération transfrontière et une perspective européenne plus large, dès lors qu'aucun programme national ou régional similaire ne pouvait rivaliser avec leur portée et leur ampleur. Le programme «L'Europe pour les citoyens» a financé des activités associant des citoyens et des organisations de plusieurs pays participants, favorisant ainsi un sentiment d'identité et d'appartenance européennes. Le programme «Droits, égalité et citoyenneté» a produit des résultats transnationaux, notamment l'amélioration de la connaissance et de la compréhension des droits et des politiques couverts par le programme, la création ou le renforcement de la coopération et de partenariats transfrontières, et la création de meilleures pratiques et d'outils qui ont été utilisés dans différents États membres.

Le programme CERV, à l'instar de ses prédécesseurs, apporte une nette valeur ajoutée. Pour de nombreuses OSC, il est l'unique source de financement possible dans ce domaine. **L'absence de programme CERV aurait des effets négatifs et probablement des répercussions sur l'espace, déjà rétréci, dévolu à la société civile dans l'UE.** Le respect de l'état de droit, les droits fondamentaux et le dialogue démocratique, l'égalité de genre et les droits des personnes handicapées s'en trouveraient également fragilisés. On observerait probablement une augmentation de la violence à l'égard des enfants ainsi qu'une montée de l'extrémisme et du radicalisme. Le sentiment de citoyenneté européenne faiblirait. Ces conclusions sont corroborées par les données recueillies dans le cadre de la présente évaluation[54].

Il est manifestement nécessaire de maintenir le programme CERV, car les défis que ces programmes doivent permettre de surmonter subsistent et, dans certains cas, se sont aggravés, par exemple la polarisation croissante de la société, la montée des populismes et des extrémismes, et la menace pour les valeurs de l'Union. Nombre de ces déficiences ont encore été amplifiées par des défis tels que la pandémie de COVID-19 et la récession économique qui a suivi. Les besoins auxquels les programmes «L'Europe pour les citoyens», «Droits, égalité et citoyenneté» et CERV devaient répondre **sont donc encore très présents** et devraient **subsister** tout au long du cadre financier pluriannuel actuel.

3.2. Enseignements tirés

Sur la base des conclusions de l'évaluation intermédiaire, certains points nécessitant des améliorations ou un suivi pourraient être traités dans le cadre de la mise en œuvre actuelle du programme CERV.

Ce programme a affiché d'excellentes performances au cours de la période 2021-2023, les résultats étant, pour la plupart, nettement supérieurs aux valeurs intermédiaires et aux valeurs cibles. Il pourrait être nécessaire de réévaluer et de revoir les valeurs cibles fixées dans le cadre

[54] Elles proviennent principalement de la consultation des parties prenantes et des experts, ainsi que de recherches documentaires sur les tendances pertinentes dans les États membres de l'UE.

de suivi des performances du programme de façon à mieux refléter sa capacité et son incidence réelles.

Les mécanismes de réattribution ont démontré leur efficacité pour répondre aux besoins essentiels au sein du secteur de la société civile et pour les groupes cibles du programme. Outre la poursuite de ce dispositif, il pourrait être utile d'envisager son expansion et son développement afin de soutenir davantage le secteur et de maximiser son incidence.

Le programme CERV a déjà touché un grand nombre de personnes. Toutefois, il est surtout connu des grandes organisations disposant de réseaux à l'échelle de l'UE, ce qui indique que sa portée et sa reconnaissance pourraient être améliorées auprès d'un public plus large.

La contribution significative du programme à la promotion de l'égalité de genre est une réalisation notable. Elle pourrait être mise en avant en tant que meilleure pratique et présentée comme modèle à suivre pour d'autres programmes, démontrant des moyens efficaces de promouvoir et de faire progresser l'égalité de genre (et l'égalité de manière générale) au moyen de financements et d'initiatives stratégiques.

Enfin, il est possible de mettre davantage à profit les possibilités offertes par la numérisation au niveau des activités. En dépit de la possibilité offerte par les programmes de travail, il semble que ces éléments n'aient pas encore suscité d'intérêt ou qu'il n'existe pas encore de capacité de répondre aux possibilités présentées, puisque que seul un petit nombre d'outils TIC ont été financés jusqu'à présent par rapport à d'autres types d'activités.